



## INTERESSEMENT 2018-2020

### LA CFDT demande que le nouvel accord triennal soit basé sur un nouveau mode de calcul

Nous voulons un changement radical dans la méthode utilisée jusqu'à présent dans le calcul de l'intéressement, qui ne reflète ni les résultats de la Compagnie, ni l'investissement des salariés dans leur travail. La renégociation d'un nouvel accord d'intéressement triennal doit être l'occasion de redessiner un accord équitable pour les salariés et conforme aux pratiques de notre industrie.

### Les Propositions de la CFDT en 4 points

#### 1 - Nous voulons un intéressement à la hauteur des résultats financiers de l'entreprise.

Nous souhaitons que l'enveloppe globale de l'intéressement soit fonction des résultats financiers. L'augmentation de la valeur forfaitaire du point en fonction des résultats financiers entraînera un intéressement plus conséquent. Plus la Compagnie gagne de l'argent, plus l'intéressement augmente.

**Nous préconisons : que la valeur du point soit proportionnelle aux résultats financiers**

#### 2 - Nous voulons un intéressement égalitaire.

Nous considérons que chaque salarié contribue à son niveau à l'effort collectif pour générer les résultats. Parmi les critères de redistribution un point nous paraît fondamental : c'est la méthode de répartition de cette prime. Notre objectif est d'obtenir une prime d'intéressement mieux répartie quelle que soit la rémunération.

**Nous préconisons : L'augmentation de la part fixe pour permettre un rééquilibrage entre les hauts et bas salaires.**

#### 3 - Nous voulons la fin de certains indicateurs.

Les indicateurs qui ne reflètent pas l'implication des salariés et qui pénalisent depuis des années les résultats de la prime comme le « Wafer Fab Yeld per level » et « 2 years old product » n'ont rien à faire dans le calcul de l'intéressement.

**Nous préconisons : Un intéressement recentré sur des indicateurs efficaces et atteignables.**

**4 - Nous voulons un abondement variable.** Nous considérons qu'il faut favoriser l'épargne y compris pour les plus bas salaires

**Nous préconisons : un abondement PEE plus important de 50% pour les 500 premiers Euros placés.**

### Négociation intéressement :

**La CFDT souhaite que le nouvel accord triennal permette de sortir de l'ornière d'un intéressement trop faible et des primes Booster et autres qui laissent de côté un grand nombre de salariés.**

**Nous demandons que le travail de TOUS les salariés soit reconnu par le versement d'un intéressement conséquent, basé sur des critères mesurables et atteignables.**

### Jour de solidarité 2018 : Négociation ? Oui mais en fait... Non !

La Direction annonce d'emblée qu'il n'y aura rien à négocier et que le dispositif mis en place l'an dernier sera reconduit à l'identique.

**Nos consignes resteront les mêmes pour les salariés au forfait-jour :** le temps ne compte plus, alors, ne comptez plus votre temps. **Appliquez votre forfait départ au plus tard à 14H00.** Il n'est pas nécessaire de poser une demi-journée.

**Nos consignes resteront les mêmes pour les OATAM :** si le salarié reste au-delà de 7h de temps de travail effectué (7H40 de présence effective) le surplus sera payé. Pour les non-postés 7h00 suffisent. Le salarié a également la possibilité de poser un congé hors CP/CP5, un jour de récupération (dans la limite maximum de 7 heures qui pourra se faire sous la forme de l'utilisation du crédit ou dans le cadre d'un débit. Dans le cas d'un débit, celui-ci devra être réglé avant le 31 mars 2019).

**Au-delà des 7 heures, le salarié se trouve dans la situation d'un jour férié, qui n'est pas obligatoirement travaillé. Libre à lui de terminer son poste ou pas.**

**Les équipes CFDT vous informent sur tous les sujets, les enjeux et la vie de l'entreprise**

**Retrouvez toutes les actualités syndicales STMicroelectronics sur notre site internet : <http://inter.cfdtst.com>**



**Pour recevoir l'actualité en direct, abonnez-vous à notre Newsletter CFDT STMicroelectronics**

<http://inter.cfdtst.com/lettre-dinformation-cfdt-stmicroelectronics/>